

Altesse Royale de Savoye s'est reservé l'entiere execution de son Traité d'Alliance avec feu l'Empereur Leopold du 8 Novembre 1703. Cette cessation d'armes a dû commencer d'avoir son effet le 14. Avril dernier.

II. Avant que ce Traité fut conclu, une partie des troupes des Princes d'Allemagne qui ont servi en Italie, avoient déjà pris la route de leur País: celles de Brandebourg avant de quitter la Lombardie, pillerent plusieurs Bourgs & Villages du Mantouan, sous prétexte que la Cour de Vienne ne leur avoit pas fait payer ce qui leur étoit dû.

*Pillage commis par les troupes de Brandebourg dans le Mantouan.*

III. Par ordre du Pape on a fait une recherche exacte dans les Archives du Saint Siege, pour trouver quelques anciens titres concernans les Isles de Sicile & de Sardaigne, dont on prétend que le St. Pere veut se servir pour faire quelques protestations aux Conférences de la Paix générale: mais on ignore encore, si ces reserves de Sa Sainteté se borneront aux droits spirituels, ou si l'on voudra les étendre jusques sur le temporel: au dernier cas, il est à présumer qu'on y auroit peu d'égard à Utrecht, & au premier cas la protestation seroit assez inutile, puis que ces deux Royaumes étans destinés à des Princes Catholiques, on n'a pas lieu d'y craindre aucun changement, en ce qui regarde la Religion qui y est presentement établie.

*Le Pape fait recherche les titres de Sicile & de Sardaigne & pourquoy.*

IV. Le St. Pere a accordé au Comte de Suze, fils naturel de Mr. le Duc de Savoye, un Bref qui lui donne la faculté de posséder des Benefices sans changer d'état: autrefois Mr. le Prince Eugene, Cousin du Comte

*Et acc accordée au Comte de Suze par le Pape.*